

---

Adresse de la société populaire de la commune de Cormeilles-en-Parisis détaillant la fête célébrée en l'honneur de Le Peletier et Marat, informant de la conversion de son église en temple de la Raison et renouvelant son serment à la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de Cormeilles-en-Parisis détaillant la fête célébrée en l'honneur de Le Peletier et Marat, informant de la conversion de son église en temple de la Raison et renouvelant son serment à la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 187-188;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31972\\_t1\\_0187\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31972_t1_0187_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

munes ont porté la leur directement à la monnoie, et que près d'un tiers est encore nanti d'une partie de la sienne. Sous peu, dit-il, il sera fait un envoi considérable.

On ne veut plus de messe ni de prêtres. La raison seule remplace ces erreurs. Les prêtres déposent leurs chiffons: ils voient bien qu'ils ne peuvent en imposer davantage.

Les biens d'église produiront plusieurs millions; ils se vendent plus du double de leur estimation. Ceux des émigrés se vendent avec succès. 23 lots estimés 13,728 liv., ont été vendus hier 30,030 liv., aux cris répétés de *vive la République, vive la Montagne!* (1).

## 14

La société populaire, jacobite, montagnarde et révolutionnaire des sans-culottes de Bar-sur-Ornain, félicite la Convention sur son décret concernant les hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 15

Le comité de surveillance de la commune de Marjols envoie son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin: il invite la Convention à rester à son poste (3).

[Marjols, 18 pluv. II] (4)

« Représentants du peuple,

Nous adhérons aux résultats des célèbres journées des 31 mai et 2 juin: mais les heureux résultats seroient perdus pour la France si vous abandonniez trop tôt vos postes. Restez-y donc. Représentants, jusqu'à ce que vous ayez conclu une paix honorable avec les ennemis extérieurs de la République, et jusqu'à ce que vous ayez réduit les ennemis intérieurs à l'impuissance absolue de nuire. »

AUDIBERT (présid.), TANGRON, Jacques PEYRÉ (vice-présid.), CAVALIER, BARLATIER, NIEL, VAILLANT, R. VOS, MATHIEU (secrét.), JAUFFRE.

## 16

Le conseil-général de la commune d'Angers félicite la Convention nationale sur son énergie, et l'engage à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Angers, 22 pluv. II] (6)

« Représentants du peuple,

L'arbre de la liberté vient d'être planté de nouveau dans nos murs le second décadi de

pluviose au milieu des acclamations multipliées de *Vive la République! vive la liberté! vive la Montagne!* La joie la plus pure a brillé sur tous les fronts, comme elle était dans tous les cœurs. Cette fête gage de notre amour pour la liberté l'est aussi de notre attachement à la constitution républicaine, aux immortels défenseurs de nos droits. Recevez en l'hommage, ainsi que l'adhésion la plus solennelle aux sages mesures révolutionnaires que vous avez prises pour établir cette constitution et pour l'affermir sur des bases vraiment indestructibles.

Représentants, vous apprendrez avec plaisir que le peuple d'Angers toujours fidèle au serment solennel qu'il fit de *Vivre libre ou mourir* est à la hauteur de la Révolution: il est digne de la Liberté. Il vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis soient terrassés. *Vive la République! Vive la liberté! Vive la Montagne!* »

BARDOT (off. mun.), S. PYNES, BERGER (mairie), LEFAURE (notable), CHERAU (off. mun.), COUSTARD (notable), DELERUE (notable), BURY (notable), D. GRILLE (notable), FILLON (agent nat.), [et 12 autres signatures].

## 17

La société populaire de Porrentruy remercie la Convention nationale de son décret relatif aux hommes de couleur, en ces termes: *Législateurs, vous avez bien mérité du genre humain.*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 18

La société populaire de la commune de Cormeilles fait part à la Convention de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de Lepeletier et Marat, à laquelle a succédé le triomphe de la Raison: l'église a été dédiée à son culte, et les citoyens ont juré de ne pas reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention, et de former de leurs corps un faisceau invulnérable autour d'elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Cormeilles-en-Parisis, 5 pluv. II] (3)

Ce jourd'hui 29 nivôse an II de la République une et indivisible, d'après l'arrêté pris dans notre séance du 25 dudit mois sur l'inauguration des bustes des héros de la liberté, Marat et Le Peletier, les membres de la Société populaire se sont empressés de préparer les lieux destinés à recevoir les bustes de ces grands hommes et se sont rendus aux lieux ordinaires de nos séances, pour y recevoir les diverses députations. Le président a ouvert la séance, alors se sont pré-

(1) P.V., XXXI, 350. Original daté du 25 pluv. et signé ERARD (présid.), KAUFFMANN (secrét.), FLEURY (secrét.) (C 292, pl. 942, p. 16). B<sup>ia</sup>, 30 pluv.; J. Fr., n° 513; M.U., XXXVII, 26; C. Eg., n° 550; C. univ., 2 vent.; J. Sablier, n° 1149.

(2) P.V., XXXI, 350. B<sup>ia</sup>, 30 pluv.

(3) C 292, pl. 942, p. 18.

(1) M.U., XXXVII, 26.

(2) P.V., XXXI, 349-50. B<sup>ia</sup>, 30 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. B<sup>ia</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(4) C 291, pl. 934, p. 17.

(5) P.V., XXXI, 350. B<sup>ia</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(6) C 291, pl. 934, p. 21, avec lettre d'envoi (p. 20).

sentées des députations d'Argenteuil, Pontoise et Franconville libre, d'après l'invitation qui leur en avoit été faite, lesquels membres de la députation ont déposé sur le bureau les pouvoirs dont ils étoient munis, et nous ont renouvelé de la part de nos frères de leur Société populaire, les sentiments de la plus intime fraternité; le citoyen Hosé, membre de la Société populaire du bourg d'Argenteuil est monté à la tribune et a dépeint en conteur vrai et par le discours le plus énergique, les évènements qui ont privé la Société des représentants dont la mémoire à jamais mémorable ornera les fastes de l'histoire et dont les bustes ont été portés avec le respect dû aux masses de ces grands hommes, aux pieds de la déesse de la Liberté, au chant des hymnes patriotiques et aux cris, mille fois répétés de : Vive la République, et en présence d'un nombre infini de citoyens et de citoyennes, le C<sup>n</sup> Hosé a fait différentes questions du catéchisme républicain à la fille de J<sup>n</sup> Charles La Vallée auxquelles, elle a répondu avec une précision et, une netteté digne de la raison dont elle parloit le langage, le C<sup>m</sup> président a fait un discours ayant pour bases que servir sa patrie c'est vivre à jamais dans le cœur de ses concitoyens et a démontré les différentes manières de servir sa patrie.

Des députés aussi respectables par leur âge, que par leurs principes ont présenté les bustes de Marat et Le Peletier à la déesse qui les a couronnés civiquement, le premier a été déposé au sommet de la Montagne au-dessus d'un souterrain où reposoient les cendres de l'Ami du peuple et d'où s'exhaloient différents parfums.

Sur le portique dudit souterrain étoit une légende portant : « Peuple respecte les cendres de ton ami ».

Alors, il s'est exécuté par des enfants différents morceaux de musique et dont les refrains accompagnés d'une agréable symphonie, et d'une infinité de voix étoient : Aux armes, citoyens !

De là, le cortège accompagné des autorités constituées s'est rendu aux Champs Elysées pour y déposer le buste de Peletier sur un piédestal élevé des débris des signes extérieurs du fanatisme et portant pour légende : il sera toujours cher à nos cœurs; différentes chansons patriotiques ont été chantées et accompagnées d'une multitude de citoyennes.

Le cortège s'est rendu aux différents coins de rues et places publiques, où la municipalité leur a donné les noms indicatifs, et choisis par le Conseil général de la commune dans sa séance du 26 courant, et est descendu à la place de la Société populaire, où il a été planté un chêne, et un peuplier au milieu des plus vifs applaudissements, des chansons et discours patriotiques.

Les membres des députations ont été invités de partager avec nous les plaisirs de la gamelle, et il est (*sic*) régné pendant ce repas frugal l'harmonie qu'inspire la plus douce fraternité.

Puissent des fêtes aussi agréables se renouveler et nous procurer les moyens de convaincre nos frères, nos voisins, nos amis que la Société populaire de Cormeilles n'aura jamais rien de plus empressé que de saisir les occasions de resserrer les liens qui nous unissent à jamais avec eux, et que la source de plaisirs qu'ils éprouvent en les recevant et en fraternisant avec eux est intarissable.

*Du 5 pluviôse.* A succédé à cette fête composée des vrais amis de la Patrie, le triomphe de la raison, et nous ne faisons plus maintenant qu'une seule et même famille, la légende de notre temple sera celle de la raison, et les instrumenteurs du fanatisme sont en arrestation et nous avons juré de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention et de former de nos corps un faisceau invulnérable autour d'elle.

P. LE CLERC (*secrét.*), AUBRY (*présid.*).

## 19

Les comités de surveillance et de subsistances de la section de la Liberté à Troyes, font part à la Convention nationale que, le jour de la fête qui a eu lieu dans cette commune pour le premier décadi, les citoyens de cette section ont donné, pour les défenseurs de la Patrie, 651 liv. tant en or qu'en argent, 275 liv. en assignats, une chaîne d'or, un couvert, une timbale, 8 paires de grandes boucles et 2 paires de petites, le tout d'argent; 8 pièces étrangères, en argent, de la valeur de 20 liv.; 344 chemises, 24 paires de bas, 24 bonnets, un habit, une veste, 2 culottes d'uniforme et autres objets, ainsi que le montant de la liquidation de onze maîtrises (1).

[Troyes, 12 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Tous les jours en lisant le Bulletin, nous y voyons l'état des dons faits à la Convention tant par les Sociétés populaires que par beaucoup de communes et de citoyens, en particulier. C'est pour la première fois, depuis que ce bulletin paroît, que nous avons vu qu'il y est fait mention dans le supplément du 30 nivose de dons faits par notre société populaire; cependant nous pouvons t'assurer, Citoyen président, que depuis l'époque de la Révolution, notre ville s'est distinguée par des sacrifices et des générosités qui ont souvent été renouvelées et qui le seront encore.

Le 30 brumaire, jour de la première décade qui a été célébrée ici avec solennité, les deux comités de surveillance et de subsistance de la 5<sup>e</sup> section dite de la Liberté s'étant réunis à la suite de la cérémonie après un repas frugal et vraiment républicain, crurent ne pouvoir mieux terminer la fête qu'en faisant des offrandes pour les braves volontaires qui sont sur nos frontières; chacun s'empressa de faire son don en exprimant de la manière la plus énergique ses sentiments patriotiques, et il fut convenu que ces dons seroient portés le lendemain à la Société populaire ce qui fut exécuté.

Ces dons de la part de ces deux comités ont consisté :

[Suit la liste reproduite au P.-V., plus « une Histoire de France avec figures pour être brûlée; la finance provenant de la liquidation de 11 lettres de maîtrise »].

(1) P.V., XXXI, 350-51. B<sup>in</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 550; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1149.

(2) C 291, pl. 928, p. 28.